

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 2 octobre 2025, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité, qui a porté sur la situation sécuritaire générale.

Au terme des échanges, il est apparu que la situation sécuritaire de notre pays connaît une amélioration continue sur l'ensemble du territoire national.

Concernant le point spécifique des préparatifs des prochaines échéances électorales, le Conseil National de Sécurité se félicite de la mise en place de l'opération de sécurisation de l'élection présidentielle du 25 octobre 2025, dénommée « Espérance ».

Cette opération, qui mobilise 44 000 éléments des Forces de Défense et de Sécurité, vise à garantir un scrutin sécurisé et apaisé, à travers le déploiement de patrouilles mixtes, pédestres et motorisées, sur toute l'étendue du territoire national.

Dans ce contexte, le Conseil National de Sécurité se réjouit de la réussite de l'exercice de simulation, effectué en septembre 2025, en prélude à l'opération « Espérance », et dont l'objectif était de renforcer la synergie d'action des différentes unités qui seront déployées sur le terrain, durant la période électorale.

Le Président de la République, satisfait des activités préparatoires de nos Forces de Défense et de Sécurité, a adressé ses félicitations aux Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, aux Grands Commandements, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs impliqués dans la sécurisation de notre pays et, notamment, de l'élection présidentielle. Il les a, par ailleurs, encouragés à poursuivre leurs efforts pour la tenue, le 25 octobre 2025, du scrutin présidentiel, dans un climat apaisé et sécurisé.

Le Conseil National de Sécurité constate, cependant, que depuis la publication, le 8 septembre 2025, par le Conseil Constitutionnel, de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle d'octobre prochain, plusieurs individus, dont des responsables politiques, tiennent des propos à caractère xénophobe, haineux et subversif, et diffusent de fausses informations de nature à troubler l'ordre public.

Le Conseil National de Sécurité, tout en condamnant fermement ces propos et comportements, qui vont à l'encontre de l'esprit de paix et de responsabilité qui doit prévaloir particulièrement en période électorale, tient à rappeler que, conformément à l'article 138 de la Constitution : « Les décisions du

Conseil Constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics, à toute autorité administrative, juridictionnelle, militaire et à toute personne physique ou morale. »

Par conséquent, toute contestation des décisions du Conseil Constitutionnel, de quelque nature qu'elle soit, est illégale et expose ses auteurs aux sanctions prévues par la loi.

À cet égard, les Ministres en charge de la Justice et de la Sécurité ont été instruits à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour maintenir l'ordre et la sécurité, y compris l'interdiction des meetings et manifestations publiques visant à contester les décisions du Conseil Constitutionnel.

Le Chef de l'État tient, par ailleurs, à adresser ses félicitations à l'ensemble des acteurs engagés dans l'apaisement du processus électoral. Il félicite, en particulier, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire, pour sa récente tournée de sensibilisation et d'écoute des populations, effectuée sur toute l'étendue du territoire national, pour une élection présidentielle apaisée.

Le Président de la République félicite également les Guides religieux et les acteurs de la société civile pour les actions menées en vue de la préservation de la paix, dans notre pays. Le Chef de l'État a, en outre, invité ces différents acteurs à poursuivre leurs initiatives.

À l'issue de la réunion, le Président de la République a réitéré ses félicitations et encouragements à l'ensemble des personnes, Institutions et structures engagées dans la sécurisation du territoire national. Il a, enfin, tenu à rassurer les Ivoiriennes et les Ivoiriens, ainsi que les populations étrangères vivant en Côte d'Ivoire, du bon déroulement du processus électoral, dans la quiétude et la sécurité.

Fait à Abidjan, le jeudi 2 octobre 2025
M. Fidèle SARASSORO,
Ministre, Secrétaire Exécutif du Conseil
National de Sécurité